

Lausanne, le 20 juin 2019

Le 18 mars 2019, la Fondation pour le commerce lausannois a organisé une première table ronde destinée au commerce de détail. Son objectif : identifier les obstacles auxquels les commerces sont confrontés à Lausanne et formuler des solutions pragmatiques. A la suite de ces travaux, la Société coopérative des commerçants lausannois et le Trade Club Lausanne ont formulé trois propositions très concrètes à l'attention de la Municipalité de Lausanne. Ces recommandations visent à rendre plus agiles les réglementations, à accélérer les procédures et les adapter aux changements sociétaux.

Le Conseil de Fondation pour le commerce lausannois en a pris acte lors de sa séance du 12 juin 2019 et les transmet à la Municipalité de Lausanne pour étude et rapport.

Impact Hub Lausanne a été mandaté par la Fondation pour le commerce lausannois afin d'organiser deux tables rondes : la première a eu lieu le 18 mars dernier et réunissait de nombreux commerces de détail lausannois ; la seconde aura lieu le 4 novembre prochain et sera consacrée au cafetiers-restaurateurs.

Ces ateliers ont trois objectifs principaux:

- Identifier les obstacles communs auxquels les commerces sont confrontés ;
- Réfléchir à des solutions concrètes et élaborer des recommandations pour la Municipalité ; et
- Permettre un échange de bonnes pratiques entre commerçants.

Les résultats du premier atelier et les propositions émises par les commerçants ont fait l'objet d'une étude approfondie de la part des associations professionnelles concernées. Ces dernières, la Société coopérative des commerçants lausannois et le Trade Club Lausanne, ont retenu trois propositions concrètes qui ont été transmises à la Municipalité lors du Conseil de la Fondation pour le commerce lausannois le 12 juin dernier.

La première proposition demande une refonte des règlements de la police du commerce, avec pour objectif d'alléger la réglementation et la rigidité à l'obtention d'autorisations. Une solution concrète liée à cette proposition serait de nommer un ombudsman, personne de référence dans les démarches et questions administratives entre les commerçants et la ville de Lausanne.

La deuxième proposition consiste à autoriser les magasins à ouvrir certains dimanches, notamment pendant le mois de décembre. En obtenant l'autorisation d'ouvrir certains dimanches du mois de décembre, les commerces espèrent pouvoir combattre plus facilement les achats sur internet et le tourisme d'achat, qui gagnent en ampleur pendant la période des fêtes de fin d'année.

Finalement, **la troisième proposition** transmise à la Municipalité consiste à garantir l'accessibilité au centre-ville pendant les 4 années de chantier des axes-forts. Les commerçants souhaitent un retro-planning clair et des mesures compensatoires pour cette période.

Pour plus d'information :

Mme Doris Cohen Dumani – présidente de la Fondation pour le commerce lausannois – 079 477 09 00

Mme Helena Druey – secrétaire générale de la Fondation pour le commerce lausannois – 079 793 31 37